

Xavier Buff

En 1997-98, après ma thèse, j'ai passé une année de post-doctorat à l'université de Cornell aux États-Unis (il s'agit de l'une des plus prestigieuses universités américaines). Pour les 3 cours que j'ai dispensés, l'examen final consistait en un devoir à la maison permettant d'évaluer si les étudiants avaient assimilé les notions du cours. Cette année-là., je me suis pleinement senti dans mon rôle d'enseignant, communiquant mes connaissances et mon goût des mathématiques à mes étudiants.

Depuis 1998, j'enseigne à l'université Paul Sabatier à Toulouse. J'ai souvent trouvé absurde que nous donnions aux étudiants des sujets dont nous savions à l'avance qu'ils ne sauraient pas les faire. J'ai donné une fois un sujet dont les questions avaient été traitées en cours ou en TD. Après l'examen, je me suis inquiété, craignant que celui-ci soit trop facile et que les étudiants aient de trop bons résultats. Les résultats furent légèrement meilleurs que d'habitude. Mais le souvenir qui me reste, c'est que les étudiants sont venus me voir en me disant : « *Si on avait su que ça porterait sur des exercices qu'on avait déjà vus, on aurait travaillé* ».

Depuis qu'André Antibi m'a proposé d'expérimenter l'évaluation par contrat de confiance à l'université, j'en suis un fervent adepte. Lorsque l'on annonce aux étudiants qu'ils seront interrogés sur des exercices déjà traités en cours ou en TD, les voilà soudain qui s'intéressent à la correction de ces exercices. Les élèves qui travaillent ne sont plus en échec. Ceux qui s'imaginent pouvoir mémoriser une liste de soixante corrigés sans avoir compris les démonstrations se trompent. Et puis, ce type d'évaluation se pratique déjà au plus haut niveau puisqu'à l'oral de l'agrégation de mathématiques, les étudiants connaissent à l'avance la liste des leçons qu'ils sont susceptibles d'avoir à présenter, et qu'ils travaillent tout au long de l'année.

Cette année, j'enseigne en L2, section préparation aux concours. Je ne vois pas comment je pourrais ne pas continuer à pratiquer l'évaluation par contrat de confiance.

Xavier Buff,

Lauréat 2006 du Prix Le Conte de l'Académie des sciences.